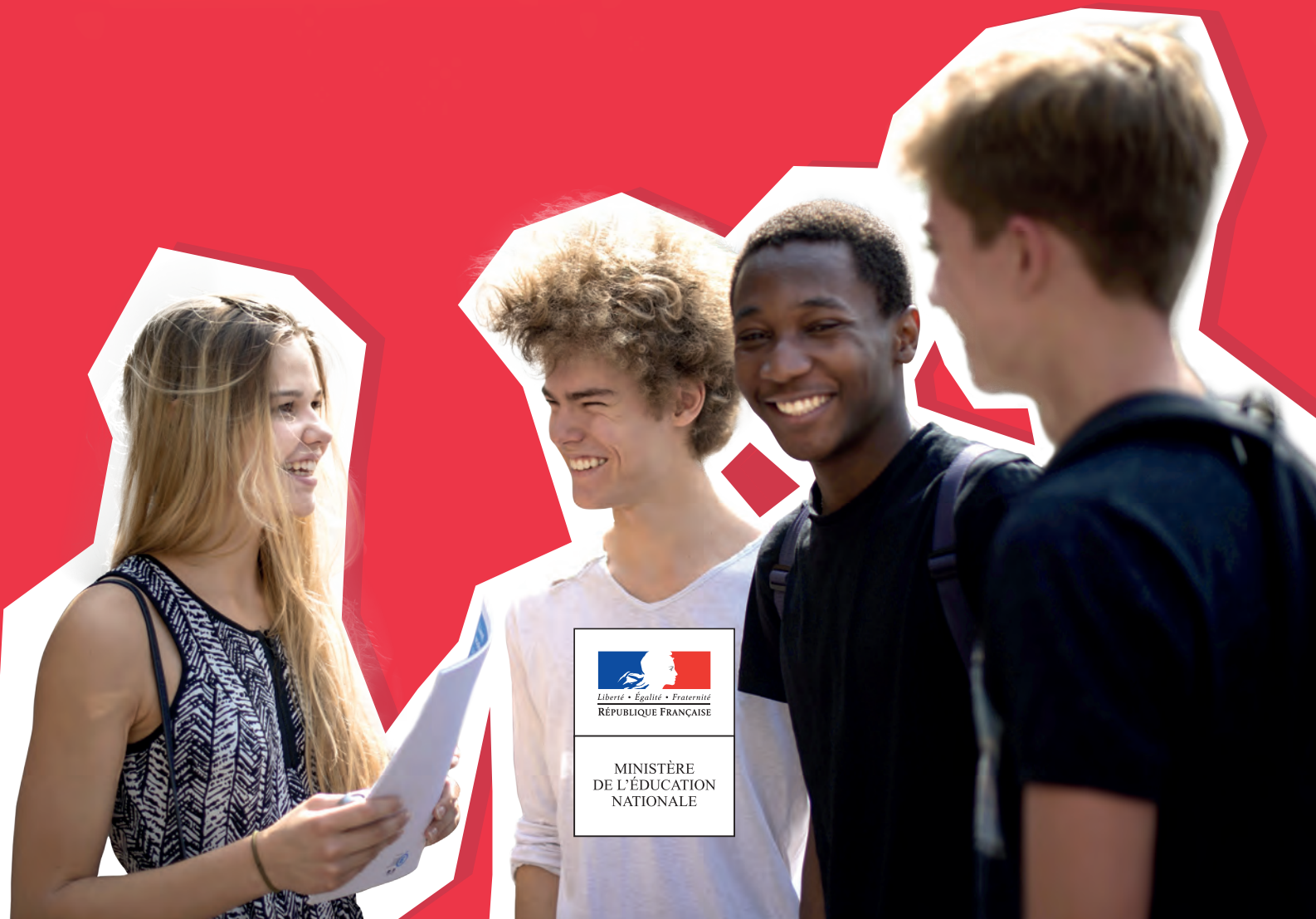


# BACCALAURÉAT 2017

→ DOSSIER DE PRESSE



# ÉDITO



© Philippe Devernay - MEN

Depuis sa création en 1808, le baccalauréat est un repère essentiel de notre système éducatif et de la société tout entière.

Comme chaque année il mobilise, depuis de longs mois, l'énergie du ministère, des académies, des lycées, des professeurs afin que les 719 000 candidates et candidats de cette année puissent passer leurs épreuves dans de bonnes conditions. Elles ont d'ailleurs déjà commencé, notamment pour le baccalauréat professionnel.

4 411 centres d'examens en France et dans 91 pays étrangers, 2 900 sujets élaborés, 4 millions de copies à corriger par 170 000 correcteurs, voilà quelques chiffres qui donnent une idée de l'ampleur de cette mobilisation collective pour assurer le bon déroulement des épreuves et des corrections.

Le baccalauréat est un tremplin vers la réussite de chaque élève. Il ouvre les portes des études supérieures, inaugure une carrière professionnelle et constitue à ce titre une étape importante dans la vie de chaque lycéen.

C'est dans cet esprit que je souhaite à toutes les candidates et tous les candidats du courage et du succès. Je les assure de tout mon soutien.

**Jean-Michel Blanquer**

Ministre de l'Éducation nationale

# SOMMAIRE

<b>L'ESSENTIEL</b> .....	<b>5</b>
Les chiffres-clés .....	<b>6</b>
À savoir pour la session 2017 .....	<b>8</b>
Des épreuves aménagées pour les candidat.e.s en situation de handicap .....	<b>10</b>
Le baccalauréat à l'heure du numérique .....	<b>11</b>
Les actions de prévention des fraudes .....	<b>12</b>
La dimension internationale du baccalauréat .....	<b>16</b>
Le choix des options .....	<b>17</b>
Les sujets d'épreuves .....	<b>20</b>
Le baccalauréat, et après? .....	<b>22</b>
<b>LES EFFECTIFS</b> .....	<b>25</b>
Effectifs des candidat.e.s par filière et par académie .....	<b>26</b>
Effectifs des candidat.e.s aux épreuves anticipées .....	<b>27</b>
Séries générales .....	<b>28</b>
Séries technologiques .....	<b>29</b>
Séries professionnelles .....	<b>30</b>
<b>LE CALENDRIER DES ÉPREUVES</b> .....	<b>33</b>
Calendrier des épreuves de fin d'année et de remplacement des séries générales et technologiques .....	<b>34</b>
Épreuves anticipées en première .....	<b>36</b>
Épreuves écrites du baccalauréat général .....	<b>37</b>
Épreuves écrites du baccalauréat technologique .....	<b>38</b>
Épreuves écrites du baccalauréat professionnel .....	<b>40</b>
<b>LES CONSEILS AUX CANDIDAT.E.S</b> .....	<b>41</b>
Bien se préparer au baccalauréat .....	<b>42</b>
<b>LES RÉSULTATS DU BACCALAURÉAT</b> .....	<b>43</b>
Consulter les résultats .....	<b>44</b>
Résultats définitifs de la session 2016 du baccalauréat (Note d'information n° 17.05 - Depp) .....	<b>45</b>

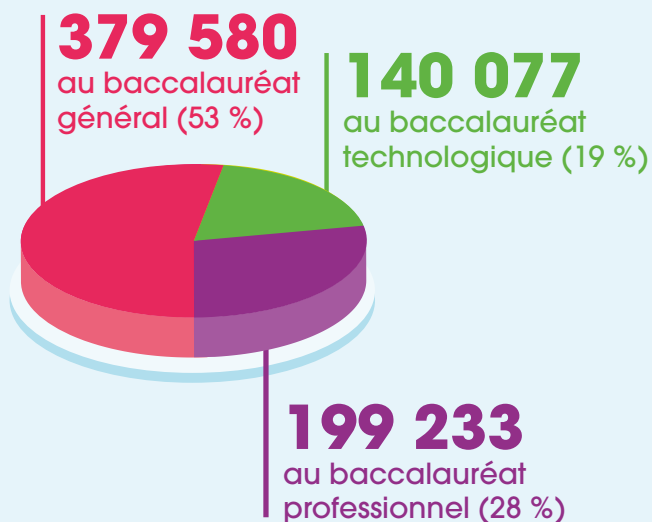


**L'ESSENTIEL**

# LES CHIFFRES-CLÉS

## CANDIDAT.E.S

**718 890** candidat.e.s



Effectifs globaux en hausse de 3,34 % par rapport à 2016



Candidat.e la.le plus jeune

**13 ans**



Candidat.e la.le plus âgé.e

**74 ans**



**20 322**

candidat.e.s individuel.le.s, soit 2,82 % de l'effectif global

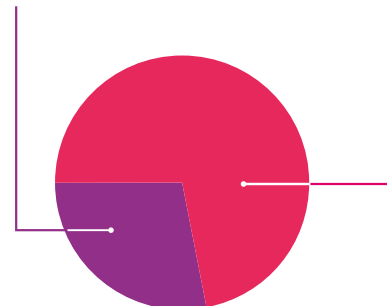
**537 565**

candidat.e.s inscrit.e.s aux épreuves anticipées (+ 6,72 % par rapport à 2016)



• **388 071** soit 72 % en séries générales

• **149 494** soit 28 % en séries technologiques



## CENTRES D'EXAMEN

**4 411**

centres  
d'examen

**91** pays  
étrangers  
organiseurs

## SUJETS

**2 900**

sujets  
élaborés



## LANGUES



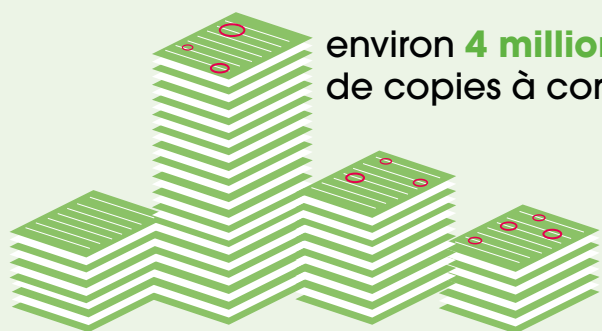
**23** langues vivantes  
étrangères pour les  
épreuves obligatoires  
et facultatives (22 en 2016)

**24** autres langues  
pour les épreuves  
facultatives uniquement

**12** langues régionales

Langue des signes française  
(épreuve facultative  
uniquement)

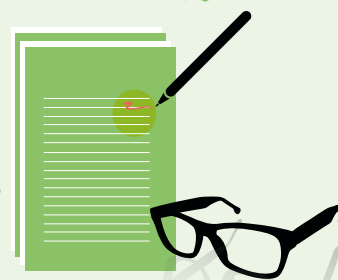
## CORRECTION



environ **4 millions**  
de copies à corriger

**170 000**

correcteur.rice.s  
et examinateur.rice.s



## INDEMNISATION

correction : **5 €** par copie

interrogation orale : **9,60 €** par heure

## COÛT DE LA SESSION 2016



par candidat.e  
présent.e  
(80 € en 2015)

Ces coûts recouvrent :

- l'indemnisation des frais de déplacement des intervenant.e.s (indemnités kilométriques, frais d'hébergement, repas...);
- la rémunération des intervenant.e.s (indemnités des jurys, vacations, indemnités de chef.fe de centre, surveillance...);
- les frais d'organisation (impression de sujets, location de salles, matière d'œuvre, expédition et transport...).

# À SAVOIR POUR LA SESSION 2017

## → LA CONSERVATION DES NOTES

---

À la session 2017, les candidat.e.s ajourné.e.s aux examens des baccalauréats général, professionnel et technologique peuvent demander à conserver les notes égales ou supérieures à 10 qu'elles ont obtenues, lorsqu'elles.ils se présentent à l'examen dans la même série ou la même spécialité et dans la limite des cinq sessions suivantes.

## → LA SESSION DE REMPLACEMENT DE SEPTEMBRE

---

En 2017, si un.e candidat.e ne peut pas se présenter à une ou plusieurs épreuves du baccalauréat pour cause de force majeure, elle.il ne repasse que celle/celles-ci en septembre et elle.il conserve le bénéfice de son classement APB jusqu'aux délibérations et résultats en septembre.

## → LES 5 FILIÈRES RÉNOVÉES DU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

---

Les spécialités de baccalauréat professionnel suivantes auront leur première session d'examen en 2017 :

- maintenance des véhicules à trois options : voitures particulières, véhicules de transport routier, motos ;
- techniques d'interventions sur installations nucléaires ;
- métiers de la sécurité ;
- réalisations de produits imprimés et plurimédia à deux options : productions graphiques, productions imprimées ;
- artisanat et métiers d'art, option facteur d'orgues-organier et option facteur d'orgues-tuyautier.

## → 23 LANGUES ÉTRANGÈRES PROPOSÉES AUX ÉPREUVES OBLIGATOIRES ET FACULTATIVES

---

En 2017, le coréen s'ajoute aux 22 autres langues déjà proposées au baccalauréat général et technologique : allemand, anglais, arabe, arménien, cambodgien, chinois, danois, espagnol, finnois, grec moderne, hébreu, italien, japonais, néerlandais, norvégien, persan, polonais, portugais, russe, suédois, turc, vietnamien.

→ **LES TRAVAUX PRATIQUES ENCADRÉS (TPE)**

---

Afin de lutter contre le risque de plagiat lors de l'épreuve de TPE, une modification de la note de service du 16 juin 2011 les concernant a été publiée au Bulletin officiel du 2 mars 2017. Désormais, tout au long du déroulement des TPE, les professeur.e.s prennent soin de sensibiliser les élèves au respect du droit d'auteur, veillent à définir clairement les conditions d'utilisation des ressources documentaires et présentent aux élèves une définition du plagiat. Le non-respect des consignes relatives à la citation et à l'analyse des sources documentaires peut être doublement sanctionné lors de l'évaluation du TPE, d'une part au titre de la composante évaluant la démarche personnelle et l'investissement de la.du candidat.e au cours de l'élaboration du TPE, d'autre part au titre de la composante évaluant la pertinence de la réponse à la problématique.



# DES ÉPREUVES AMÉNAGÉES POUR LES CANDIDAT.E.S EN SITUATION DE HANDICAP

Pour la session **2017**, plus de **40 967** candidat.e.s (**+ 8 258 candidat.e.s soit 25,2% de plus qu'en 2016**) sont concerné.e.s par des aménagements d'épreuves qui peuvent être de plusieurs ordres, parmi lesquels :

- un temps d'épreuves majoré ;
- une répartition des épreuves sur la session normale et la session de remplacement ;
- pour les épreuves obligatoires de langue vivante à l'oral, une possibilité de dispense ;
- une assistance humaine ou l'utilisation d'outils informatiques adaptés ;
- pour les candidat.e.s malvoyant.e.s, une transcription des sujets en braille ou en gros caractères avec fort contraste ;
- des épreuves orales obligatoires par visioconférence ou webconférence.

De plus, les candidat.e.s concerné.e.s peuvent demander la conservation pendant cinq ans des notes de leur choix obtenues à l'examen (quelle que soit leur valeur). Les autorités académiques ont par ailleurs la possibilité d'ouvrir des centres d'examen adaptés si certain.e.s élèves, accueilli.e.s dans des établissements hospitaliers pour des séjours de longue durée ou recevant des soins en liaison avec ces établissements, ne peuvent aller composer dans des centres ouverts dans les établissements scolaires.

Pour bénéficier de ces mesures, les candidat.e.s doivent adresser une demande à l'un.e des médecins désigné.e.s à cet effet par la commission départementale des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Au vu de la situation particulière de la.du candidat.e, la.le médecin rend un avis sur lequel s'appuie le rectorat pour décider des aménagements ou des adaptations d'épreuves. L'avis de la.du médecin ne préjuge pas de la décision de la.du recteur.rice.

# LE BACCALAURÉAT À L'HEURE DU NUMÉRIQUE

## → DES POSSIBILITÉS DE VISIOCONFÉRENCE ET DE WEBCONFÉRENCE

---

Certain.e.s candidat.e.s peuvent désormais passer à distance leurs épreuves orales obligatoires grâce à des visioconférences ou des webconférences. Ce dispositif s'adresse à des candidat.e.s au profil très spécifique : géographiquement éloigné.e.s des centres d'examen, handicapé.e.s, hospitalisé.e.s, incarcéré.e.s, et dans l'impossibilité de se déplacer jusqu'au centre d'examen. Ces candidat.e.s sont averti.e.s par la.le recteur.rice. de leur académie qui est la.le garant.e du principe d'égalité entre tou.te.s les candidat.e.s à l'examen. La.le recteur.rice s'assure de la qualité, de la sécurité et de la confidentialité des échanges entre la.le candidat.e et l'examineur.rice. Un.e surveillant.e est présent.e auprès de la.du candidat.e pour contrôler le bon déroulement de l'épreuve. Par ailleurs, des réunions de jurys peuvent également se tenir en visioconférence ou en webconférence.

## → LA DÉMATÉRIALISATION DU LIVRET SCOLAIRE

---

Entreprise depuis 2015, la dématérialisation du Livret scolaire du lycée (LSL), outil d'aide à la décision des jurys du baccalauréat, concerne toutes les séries technologiques (sauf STHR et TMD) et la série générale L dans toutes les académies, ainsi que les séries générales ES et L dans quatre académies pilotes (Besançon, Rouen, Reims, Toulouse), soit **un total de 224 266 candidat.e.s scolarisé.e.s.**

La généralisation de ce dispositif pour les séries générales et technologiques est prévue pour la session 2018 du baccalauréat. Son déploiement dans la voie professionnelle devrait être amorcé dès la rentrée 2017, dans la perspective d'une généralisation pour la session 2021 du baccalauréat professionnel.

## → LA DÉMATÉRIALISATION DE LA CORRECTION DES COPIES DES CENTRES À L'ÉTRANGER

---

Dans les centres de baccalauréat à l'étranger, une procédure de dématérialisation des copies a été progressivement mise en œuvre depuis la session 2011 par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (Aefe) en liaison avec les services académiques. Ce dispositif permet aux correcteur.rice.s de corriger les copies directement sur un ordinateur. Il en ressort un déroulement des épreuves écrites mieux sécurisé, des coûts inhérents aux frais de déplacement des correcteur.rice.s maîtrisés et une meilleure optimisation du traitement des informations (remontée automatique des notes, accès aux moyennes en temps réel, etc.). Depuis la session 2016, ce dispositif concerne tous les centres de baccalauréat ouverts à l'étranger, à l'exception du centre d'examen de Pondichéry.

# LES ACTIONS DE PRÉVENTION DES FRAUDES

## → DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE

---

Depuis 2013, toutes les académies sont équipées de détecteurs de téléphones portables dont le nombre et l'emplacement sont confidentiels. Les recteur.ice.s répartissent ces appareils de façon aléatoire et veillent à les faire circuler entre les centres d'examen, tout au long des épreuves. Ce dispositif a pour but de lutter préventivement contre l'utilisation frauduleuse des nouvelles technologies.

Par ailleurs, tou.te.s les candidat.e.s sont informé.e.s des consignes à respecter et des sanctions encourues en cas de fraude ou de tentative de fraude, grâce à une notice d'information affichée à la porte de chaque salle d'examen et lue par les surveillant.e.s au début de chaque épreuve.

Constituent une fraude :

- toute communication entre les candidat.e.s pendant les épreuves ;
- toute utilisation d'informations, de documents ou de matériels non autorisés par le sujet ou la réglementation ;
- toute substitution de personne.

Tous les appareils non autorisés doivent être impérativement éteints, puis rangés dans le sac de la.du candidat.e. Les surveillant.e.s de salle doivent veiller à ce que les candidat.e.s ne puissent y avoir accès pendant la durée de l'épreuve.

## → ÊTRE RÉACTIF.VE EN CAS D'INCIDENT : LA PROCÉDURE DE VEILLE ET D'ALERTE

---

Le ministère de l'Éducation nationale met en place un dispositif de veille et d'alerte tout au long des épreuves écrites des baccalauréats général, technologique et professionnel qui se déroulent en métropole, dans les départements et régions d'outre-mer, dans les collectivités d'outre-mer et à l'étranger.

Ce dispositif vise à permettre une gestion optimale des incidents qui pourraient se produire, grâce à une circulation des informations la plus rapide possible entre les centres d'examen, les services académiques concernés et le ministère.

Ainsi, une cellule de veille et d'alerte nationale mobilise la direction générale de l'enseignement scolaire et les inspecteur.ice.s généraux.ales de l'éducation nationale concerné.e.s pour traiter les incidents éventuels dans les meilleurs délais.

Les services des examens et concours de chaque académie sont, eux aussi, mobilisés avec les corps d'inspection concernés pour répondre aux diverses sollicitations émanant des centres d'examen.

## → INSTRUCTION D'UNE SUSPICION DE FRAUDE

---

En cas de flagrant délit de fraude ou de tentative de fraude, la.le surveillant.e responsable de la salle prend les mesures nécessaires pour y mettre fin. La.le candidat.e pris en flagrant délit poursuit sa composition, sauf dans le cas précis de substitution de personne ou de trouble affectant le déroulement de l'épreuve.

Un procès-verbal est dressé et contresigné par les autres surveillant.e.s et par l'auteur.e des faits.

Sur la base des faits constatés, la.le chef.fe de centre adresse le procès-verbal de suspicion de fraude à la.au recteur.rice afin que ce.tte dernier.ère puisse saisir la commission académique de discipline du baccalauréat. Cette commission est présidée par un.e enseignant.e-chercheur.e, président.e de jury du baccalauréat, et composée de sept membres nommée.s par la.le recteur.rice, dont un.e élève membre du conseil académique de la vie lycéenne et un.e étudiant.e élu.e au sein du conseil d'administration d'une université.

Le jury du baccalauréat délibère sur les résultats de la.du candidat.e suspecté.e de fraude mais aucun certificat de réussite ou relevé de notes ne peut lui être délivré avant la décision de la commission académique. La.le recteur.rice d'académie engage ou non les poursuites devant la commission académique de discipline qui devra statuer dans un délai de deux mois après la proclamation des résultats. La.le candidat.e peut contester la décision de cette commission devant la.le juge administratif.ve territorialement compétent.e.

## → SANCTIONS ENCOURUES

---

Les sanctions encourues sont de deux ordres :

- administratives et/ou
- pénales.

En vertu de l'indépendance des procédures pénales et disciplinaires, un même acte de fraude peut faire l'objet d'une condamnation à une peine par le tribunal correctionnel et d'une sanction disciplinaire prononcée par la commission académique de discipline. Néanmoins, les sanctions pénales concernent spécifiquement les cas de fraude les plus graves, tels que la divulgation de sujets et la substitution de personne.

### SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Les sanctions encourues par les fraudeur.euse.s sont les suivantes (article D. 334-32 du code de l'éducation) :

- 1° le blâme ;
- 2° la privation de toute mention portée sur le diplôme délivré à la.au candidat.e admis.e ;
- 3° l'interdiction de subir tout examen conduisant à l'obtention du baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans ou d'un titre ou diplôme délivré par un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'interdiction n'excède pas deux ans ;
- 4° l'interdiction de prendre toute inscription dans un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans.

Toute sanction prononcée entraîne, pour l'intéressé.e, la nullité de l'épreuve au cours de laquelle la fraude ou la tentative de fraude a été commise. La commission de discipline du baccalauréat peut, en outre, décider de prononcer à l'égard de l'intéressé.e, la nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examen.

### SANCTIONS PÉNALES

Le délit de fraude aux examens et concours est réprimé par la.le juge pénal.e (article L. 331-3 du code de l'éducation) sur la base de la loi du 23 décembre 1901 réprimant les fraudes dans les examens et concours publics.

Dans le cas d'une divulgation de sujets d'épreuves ou de substitution de personne, l'article 2 prévoit une condamnation à « un emprisonnement de trois ans et à une amende de 9 000 euros ou à l'une de ces peines seulement ». L'article 3 prévoit que les mêmes peines sont prononcées contre les complices du délit.

## → FRAUDES ET SANCTIONS À LA SESSION 2016

---

Concernant la fraude à la session 2016 du baccalauréat, plusieurs éléments sont à souligner :

- Sur les 695 642 candidat.e.s, tous baccalauréats confondus, 911 cas de fraudes ont été recensés en 2016, contre 860 cas en 2015, soit une hausse de 5,93 %. Mais par rapport à l'augmentation du nombre de candidat.e.s inscrit.e.s à la session 2016, le nombre de fraudeur.euse.s est proportionnellement moins important qu'à la session 2015. À titre comparatif, l'augmentation des fraudes suspectées entre 2014 et 2015 était de 24 %.
- Concernant le type de sanctions, l'interdiction d'un an assortie de sursis connaît une hausse de 19 % ; le nombre de blâmes se stabilise à 32 %.

### CAS DE FRAUDES

On relève cinq grands groupes de fraudes :

- utilisation de nouvelles technologies (téléphones portables, lecteur mp3, etc.) : 34 % des cas (en augmentation par rapport à 2015 : 31,74 %) ;
- antisèches : 28,04 % des cas (en hausse par rapport à 2015 : 23,26 %) ;
- falsification de dossiers d'épreuves pratiques (notamment plagiat) : 19,44 % des cas (stable par rapport à 2015 : 19,77 %) ;
- falsification de copies (plagiat de documents tel que copie du manuel, de copie, du cours ou Internet) : 3,12 % (en nette baisse par rapport à 2014 : 8,14 %) ;
- communication entre candidat.e.s : 6,97 % des cas (stable par rapport à 2015 : 6,63 %).

### SANCTIONS PRONONCÉES

Pour la session 2016, sur 911 suspicions de fraude, 485 sanctions ont été prononcées (contre 464 en 2015). Seules 9 décisions ont fait l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif.

## INFORMATIONS À L'ATTENTION DES CANDIDATS

### Conditions d'accès et de sortie des salles de composition et dispositions relatives aux fraudes

(Circulaires n°2011-072 du 03 mai 2011, n°2002-063 du 20 mars 2002 et n°2017-053 du 23 mars 2017)

- 1/** Tout candidat doit obligatoirement présenter sa convocation et une pièce d'identité en cours de validité avec photographie ou un certificat de scolarité très récent avec photographie, certifié par le chef d'établissement d'origine pour les candidats étrangers.
- 2/** Il est interdit d'entrer dans la salle d'examen après l'ouverture de l'enveloppe contenant les sujets, sauf autorisation exceptionnelle du chef de centre.
- 3/** Les candidats doivent se conformer aux instructions portées sur le sujet. L'autorisation d'utiliser ou non une calculatrice est expressément précisée en tête des sujets. Seul l'usage du papier fourni par l'administration, y compris pour les brouillons, est autorisé.
- 4/** L'utilisation des téléphones portables, des montres connectées et, plus largement, de tout appareil non autorisé permettant des échanges ou la consultation d'informations est interdite et est susceptible de poursuites par l'autorité académique pour tentative de fraude. Tous ces appareils doivent être impérativement éteints et rangés dans le sac, porte-documents ou cartables.
- 5/** Doivent être regroupés à l'endroit indiqué par le(s) surveillant(s) les sacs, porte-documents, cartables ainsi que tout matériel et document non autorisé.
- 6/** Toute communication entre candidats ou avec l'extérieur est interdite.
- 7/** En cas de suspicion ou de tentative de fraude, les pièces ou matériels concernés<sup>1</sup> seront saisis ; un procès-verbal sera dressé et contresigné par les surveillants ainsi que par le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude. L'expulsion de la salle pourra être prononcée par le chef de centre en cas de substitution de personne ou de troubles affectant le déroulement de l'épreuve. Des poursuites pourront être engagées par l'autorité administrative contre le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude.
- 8/** Aucune sortie, provisoire ou définitive, n'est autorisée durant la première heure d'épreuve, sauf nécessité absolue. À l'issue de cette première heure, les sorties provisoires ne peuvent s'effectuer que candidat par candidat et en compagnie d'un surveillant.
- 9/** Aucun candidat ne doit quitter définitivement la salle sans remettre sa copie, même blanche, avec l'en-tête complété, et sans avoir signé la liste d'émargement. Aucun signe distinctif, signature, nom, etc. ne doit figurer sur la copie, en dehors de l'en-tête.

<sup>1</sup>Après avoir complété le dossier ou déclaration de suspicion de fraude, les objets personnels tels que les téléphones portables ou tablettes seront restitués aux candidats à la fin de l'épreuve.

### Sanctions encourues en cas de fraude ou de tentative de fraude

(Décret n° 2012-640 du 3 mai 2012 modifié par le décret n° 2013-469 du 5 juin 2013)

- 1/** Le blâme.
- 2/** La privation de toute mention portée sur le diplôme délivré au candidat admis.
- 3/** L'interdiction de subir tout examen conduisant à l'obtention du baccalauréat ou d'un titre ou diplôme délivré par un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans.
- 4/** L'interdiction de prendre toute inscription dans un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans.
- 5/** Toute sanction prononcée peut être assortie d'une inscription au livret scolaire.
- 6/** Toute sanction prononcée dans le cas d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion du baccalauréat entraîne, pour l'intéressé, la nullité de l'épreuve correspondante. L'intéressé est réputé avoir été présent à l'épreuve sans l'avoir subie. La commission de discipline décide s'il y a lieu de prononcer, en outre, à l'égard de l'intéressé, la nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examen.



# LA DIMENSION INTERNATIONALE DU BACCALAURÉAT

## → 91 PAYS ORGANISATEURS

---

À l'étranger, les baccalauréats général et technologique sont organisés dans 91 pays, pour un total de 18 852 candidat.e.s aux épreuves terminales et 20 487 candidat.e.s aux épreuves anticipées.

Les épreuves se déroulent dans 152 centres d'examen ouverts dans les établissements de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (Aefe) et de la mission laïque française.

Les calendriers des sessions à l'étranger s'échelonnent d'avril à novembre, selon les pays :

- Pondichéry : du 24 au 28 avril 2017.
- Liban : du 30 mai au 5 juin 2017.
- Amérique du Nord : du 19 mai au 6 juin 2017.
- Pays étrangers du groupe 1 (pays européens, pays d'Afrique et du Proche-Orient, Madagascar et île Maurice) : du 7 au 14 juin 2017.
- Asie : du 19 au 22 juin 2017.
- Amérique du sud : du 21 au 25 novembre 2017.

## → UNE OUVERTURE À L'INTERNATIONAL

---

Le baccalauréat, c'est aussi une large ouverture à l'international, notamment à travers :

- l'option internationale du baccalauréat (3 766 candidat.e.s) ;
- les sections européennes ou de langues orientales (environ 40 000 candidat.e.s) ;
- l'Abibac, le Bachibac et l'Esabac (respectivement 1 614, 1 124 et 715 candidat.e.s) ;
- le baccalauréat franco-américain ;
- le baccalauréat franco-allemand.

# LE CHOIX DES OPTIONS

## → ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

---

Pour les séries générales, un enseignement de spécialité, doté d'un coefficient spécifique, est proposé :

- langue vivante 1 ou 2 approfondie : série L ;
- langue vivante 3 : série L ;
- langues et cultures de l'Antiquité (latin, grec) : série L ;
- droit et grands enjeux du monde contemporain : série L ;
- arts : série L (au choix : arts plastiques, cinéma-audiovisuel, arts du cirque, danse, histoire des arts, musique, théâtre) ;
- mathématiques : séries S, ES, L ;
- sciences sociales et politiques : série ES ;
- économie approfondie : série ES ;
- physique-chimie : série S ;
- sciences de la vie et de la Terre : série S ;
- informatique et sciences du numérique : série S ;
- écologie, agronomie et territoires : série S (dans les lycées dépendant du ministère chargé de l'Agriculture et de l'Alimentation).

## → LANGUES VIVANTES

---

### SÉRIES GÉNÉRALES ET TECHNOLOGIQUES

59 langues vivantes étrangères, régionales ou des signes :

- **23 langues vivantes étrangères** pour les épreuves obligatoires et facultatives : allemand, anglais, arabe, arménien, cambodgien, chinois, coréen, danois, espagnol, finnois, grec moderne, hébreu, italien, japonais, néerlandais, norvégien, persan, polonais, portugais, russe, suédois, turc, vietnamien ;
- **23 autres langues au titre des épreuves facultatives uniquement** : albanais, amharique, bambara, berbère, bulgare, croate, estonien, haoussa, hindi, hongrois, indonésien-malais, laotien, lituanien, macédonien, malgache, peul, roumain, serbe, slovaque, slovène, swahili, tamoul, tchèque ;
- **12 langues régionales** : basque, breton, catalan, corse, créole, occitan-langue d'oc, tahitien, wallisien-et-futunien, langues mélanésiennes, gallo, langues régionales d'Alsace, langues régionales des pays mosellans ;
- langue des signes française (LSF) au titre des épreuves facultatives.



### BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

- **22 langues possibles pour la langue vivante 1** obligatoire pour toutes les spécialités : allemand, anglais, arabe littéraire, arménien, cambodgien, chinois, danois, espagnol, finnois, grec moderne, hébreu, italien, japonais, néerlandais, norvégien, persan, polonais, portugais, russe, suédois, turc, vietnamien.
- **39 langues possibles pour la langue vivante 2** obligatoire pour certaines spécialités : allemand, anglais, arabe littéraire, arménien, cambodgien, chinois, danois, espagnol, finnois, grec, hébreu, italien, japonais, néerlandais, norvégien, persan, polonais, portugais, russe, suédois, turc, vietnamien, basque, breton, catalan, corse, créoles (guadeloupéen, guyanais, martiniquais, réunionnais), langues mélanésiennes, langues d'oc (auvergnat, gascon, languedocien, limousin, nissart, provençal, vivaro-alpin), tahitien.
- **45 langues possibles pour l'épreuve facultative** : allemand, amharique, anglais, arabe, arménien, berbère, bulgare, cambodgien, chinois, croate, danois, espagnol, finnois, grec moderne, hébreu, hongrois, islandais, italien, japonais, laotien, malgache, néerlandais, norvégien, persan, polonais, portugais, roumain, russe, serbe, suédois, tchèque, turc, vietnamien, basque, breton, catalan, corse, créole, gallo, occitan, tahitien, langues régionales d'Alsace, langues régionales des pays mosellans, langues mélanésiennes, langue des signes française.

Quelle que soit l'épreuve de langue, l'évaluation est uniquement orale.

## → ÉPREUVES FACULTATIVES

---

### SÉRIES GÉNÉRALES ET TECHNOLOGIQUES

Dans les séries générales et technologiques, l'élève peut choisir au maximum deux options facultatives parmi :

- deux options de langues et cultures de l'Antiquité (latin, grec ancien), pour les séries générales ;
- six enseignements artistiques (au choix : arts plastiques, cinéma, danse, histoire des arts, musique, théâtre), pour les séries générales et technologiques ;
- plusieurs disciplines en éducation physique et sportive, pour les séries générales et technologiques.

Seuls comptent les points au-dessus de la moyenne. Pour la première option facultative choisie par l'élève, les points au-dessus de la moyenne sont multipliés par deux. Si ce choix porte sur une langue ancienne (latin ou grec ancien), les points au-dessus de la moyenne sont multipliés par trois.

### BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

Les candidat.e.s à l'examen du baccalauréat professionnel peuvent choisir une ou deux épreuves facultatives parmi les choix possibles. Ces choix incluent : une épreuve facultative de langue vivante (voir *supra*), une épreuve facultative de mobilité et une épreuve facultative d'éducation physique et sportive.

- **Épreuve facultative de mobilité transnationale**

Cette épreuve, créée à titre expérimental dans le diplôme du baccalauréat professionnel, vise à valider les acquis obtenus lors d'une période de formation effectuée dans un État membre de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de l'Association européenne de libre-échange. Une partie de l'épreuve est évaluée dans le pays d'accueil, en entreprise ou dans un établissement de formation professionnelle. Une seconde partie est évaluée à l'oral dans l'établissement d'origine. Le référentiel des compétences professionnelles et générales, ainsi que l'épreuve attachée, sont définis par l'arrêté du 27 juin 2014.

- **Épreuve facultative d'éducation physique et sportive (EPS)**

Cette épreuve est définie dans l'arrêté du 7 juillet 2015 créant une unité facultative d'éducation physique et sportive dans le diplôme du baccalauréat professionnel. Elle consiste en une prestation physique et un entretien. Le choix de la discipline support de l'épreuve est réalisé à partir d'une liste nationale pouvant être complétée au plan académique, le principe s'applique également pour les baccalauréats général et technologique.

- **Épreuve facultative de langue vivante**

L'épreuve a pour but de vérifier la capacité de la.du candidat.e à comprendre une langue vivante parlée et sa capacité à s'exprimer de manière intelligible pour un.e interlocuteur.rice n'exigeant pas de particularités linguistiques excessives sur un sujet d'intérêt général.

# LES SUJETS D'ÉPREUVES

## → LA CONFIDENTIALITÉ DES SUJETS

---

La confection et la diffusion des sujets sont soumises à un ensemble de règles strictes qui visent à garantir la confidentialité à chaque étape :

- répartition confidentielle entre les académies pour l'élaboration des sujets de l'année suivante ;
- signature d'une charte de déontologie pour tous les personnels impliqués ;
- composition confidentielle des commissions d'élaboration des sujets ;
- travail des commissions dans des conditions hautement sécurisées ;
- transmission des sujets de façon dématérialisée par les académies conceptrices, grâce à un réseau hautement sécurisé, propre à l'Éducation nationale ;
- impression et mise sous pli des sujets dans des locaux académiques sécurisés ;
- double conditionnement des sujets ;
- diffusion des sujets au plus près possible, dans le temps des épreuves concernées ;
- stockage sécurisé dans les centres d'examen avec accès limité à la.ou chef.fe d'établissement et son adjoint.e ;
- ouverture des enveloppes contenant les sujets uniquement avant l'épreuve concernée, en présence des candidat.e.s.

## → 2 900 SUJETS PRINCIPAUX ET DE SECOURS

---

Lors de chaque session, environ 2 900 sujets d'épreuves de baccalauréat sont élaborés.

Pour chaque épreuve, un nombre de sujets est retenu en fonction des destinations concernées (métropole, Dom-Com, regroupements de pays à l'étranger).

À côté des sujets principaux, des sujets de secours sont élaborés afin de répondre à tout type d'incident qui nécessiterait de changer de sujet au cours de la session de baccalauréat. Ils sont conçus de la même façon que les autres.

Ainsi, en philosophie par exemple, 80 sujets sont élaborés chaque année pour les différentes séries.

## L'ÉLABORATION DES SUJETS : UN PROCESSUS D'UNE ANNÉE



# LE BACCALAURÉAT, ET APRÈS ?

## → ADMISSION POST-BAC : LES NOUVEAUTÉS DE LA SESSION 2017

Le dispositif APB permet aux futur.e.s bachelier.ère.s d'exprimer leurs vœux pour une entrée dans l'enseignement supérieur. Il propose plus de 12000 formations.

Certaines mesures initiées lors de la session 2016 pour mieux informer les élèves et permettre à davantage de jeunes d'obtenir une formation de leur choix, ont été reconduites. Des évolutions ont été apportées en 2017 pour simplifier les démarches des candidat.e.s et mieux répondre à la spécificité des formations en apprentissage.

### FAVORISER DES CHOIX DE FILIÈRES PAR LA FORMULATION DE « CANDIDATURES GROUPÉES » SUR UNE FILIÈRE DONNÉE D'UN TERRITOIRE

Il existe de nombreux cas où un.e étudiant.e ne réalise pas son vœu n°1 au sein d'un établissement donné mais où elle.il pourrait obtenir une filière identique ou compatible dans un autre établissement au sein de la même académie. Or, elle.il ne candidate pas toujours. C'est également vrai pour les antennes d'une même université. Pour répondre à cette problématique, le dispositif de « candidatures groupées » a été expérimenté en 2016 sur les filières en tension (Droit, PACES, Psychologie et STAPS).

La.le candidat.e choisit en priorité une filière et le système APB lui propose alors de classer l'ensemble des mentions de licences associées à cette filière sur un périmètre qui est prioritairement l'académie. L'ensemble de ces licences est alors considéré comme un vœu unique. Cette mesure a été aménagée lors de la session 2017, en permettant aux candidat.e.s d'interclasser librement les différentes formations constitutives de la candidature groupée afin de leur permettre de prendre en compte dans l'ordonnement de leurs choix l'éloignement géographique.

### UNE APPLICATION POUR UN MEILLEUR SUIVI DE SON DOSSIER SUR APB

Une application pour smartphone, permettant d'adresser des messages d'alerte aux candidat.e.s qui l'ont téléchargée, a été mise à disposition. Elle permet d'inciter les candidat.e.s à consulter leur dossier APB et de leur rappeler les éléments-clés de la procédure (dates limites de formulation, de confirmation des vœux, de réponse aux propositions d'admission faites...)

### UNE SIMPLIFICATION DES DÉMARCHES POUR LES CANDIDAT.E.S

Pour éviter aux candidat.e.s d'envoyer des dossiers par courrier puis de s'assurer de la bonne réception de ces dossiers par les établissements une fois qu'ils ont terminé de compléter les informations demandées dans leur dossier APB, les dossiers de candidature ont été dématérialisés cette année pour la quasi-totalité des formations sélectives.

### LA PRISE EN COMPTE DE LA SPÉCIFICITÉ DE L'APPRENTISSAGE

L'entrée en apprentissage pouvant se réaliser bien après la rentrée scolaire et la signature d'un contrat, souvent à l'automne, étant une condition nécessaire à l'entrée dans une formation en apprentissage, le calendrier des candidatures pour ce type de formation a été étendu jusqu'à la fin du mois de septembre. Il n'est pas demandé aux candidat.e.s de hiérarchiser ces formations, qui sont dans une liste de candidatures distincte de la liste des candidatures pour des formations sous statut scolaire.

### → DES PLACES RÉSERVÉES POUR LES MEILLEUR.E.S BACHELIER.ÈRE.S

---

Le dispositif Meilleurs bacheliers, généralisé en 2015, qui permet aux 10 % des meilleur.e.s bachelier.ère.s par filière de chaque lycée (terminales S, ES, L, technologique et professionnelle) de bénéficier, si elles.s'ils le souhaitent, d'un droit d'accès dans une formation sélective publique de l'enseignement supérieur :

- classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) ;
- classes préparatoires à l'enseignement supérieur (CPES) ;
- cycles universitaires préparatoires aux grandes écoles (CUPGE) ;
- sections de technicien supérieur (STS) ;
- mises à niveau en arts appliqués (MANAA) et en hôtellerie (MANH) ;
- formations préparant au DCG, au DMA ou au DTS ;
- instituts universitaires de technologie (IUT) ;
- DEUST ;
- diplômes d'université post-baccalauréat ;
- mentions complémentaires ;
- instituts d'études politiques (IEP) non parisiens ;
- écoles d'ingénieurs publiques qui recrutent après le baccalauréat, comme le réseau des instituts nationaux de sciences appliquées (Insa), écoles d'ingénieurs polytechniques des universités, etc.

Participent également au dispositif trois écoles privées : EM Normandie, ESC Troyes et l'Edhec. L'objectif de ce dispositif est de récompenser le mérite partout sur le territoire et de lutter contre l'auto-censure de certain.e.s jeunes dans leur orientation.

Au 15 septembre 2016, la population de candidat.e.s éligibles au dispositif Meilleurs bacheliers prévu à l'article L. 612.3.1. du code de l'éducation s'élevait à 10 286 bachelier.ère.s (contre 15 410 bachelier.ère.s en 2015). Cette baisse du vivier est principalement due à l'évolution des règles introduites cette année qui exclut du dispositif les candidat.e.s ayant déjà eu une proposition en procédure normale (PN) sur une filière sélective publique (FSP).

Sur les 10 286 bachelier.ère.s éligibles, 2 621 candidat.e.s ont souhaité participer au dispositif, soit  $\frac{1}{4}$  du contingent (contre 5 871 en 2015, soit 37 %).

Parmi ces 2 621 candidat.e.s :

- 941 candidat.e.s ont eu une proposition de FSP, mais elles.ils ne sont que 877 à avoir accepté cette proposition, 488 filles, 389 garçons ;
- Parmi eux, on compte 333 mentions TB, 410 mentions B, 132 mentions AB et 2 mentions satisfaisant.

186 sont boursier.ère.s de l'enseignement secondaire.

### → RENFORCEMENT ET VALORISATION DES FILIÈRES PROFESSIONNELLES ET TECHNOLOGIQUES

---

Un pourcentage minimal de bachelier.ère.s technologiques accueilli.e.s dans les instituts universitaires de technologie (IUT) et un pourcentage minimal de bachelier.ère.s professionnel.le.s accueilli.e.s dans les sections de techniciens supérieurs (STS) sont fixés dans chaque académie. Cette démarche est accompagnée par la création de 2 000 places supplémentaires de STS par an pendant cinq ans. À terme, l'objectif est que l'admission en STS devienne de droit pour tous les titulaires d'un baccalauréat professionnel qui le souhaitent et qui disposent d'un niveau de maîtrise attesté par l'équipe pédagogique de terminale.

Pour inciter les élèves à faire des choix de poursuites d'études leur offrant les meilleures chances de réussite, les candidat.e.s de terminale technologique ont eu cette année un message d'alerte dans leur dossier APB tant qu'elles.ils n'avaient pas enregistré au moins une candidature pour un DUT ; ceux de terminale professionnelle ont eu un message d'alerte tant qu'elles.ils n'avaient pas enregistré au moins une candidature pour un BTS.



**LES EFFECTIFS**

# EFFECTIFS DES CANDIDAT.E.S PAR FILIÈRE ET PAR ACADÉMIE

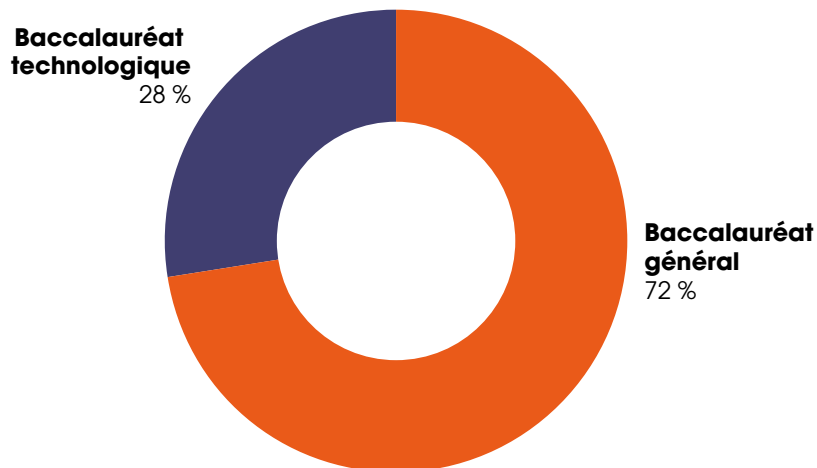
## LES EFFECTIFS DES CANDIDATS INSCRITS AUX BACCALAURÉATS GÉNÉRAL, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL

	Baccalauréat général	Baccalauréat technologique	Baccalauréat professionnel	Total
Aix-Marseille	16 692	6 211	8 733	31 636
Amiens	10 198	4 402	6 688	21 288
Besançon	6 752	2 213	3 480	12 445
Bordeaux	18 575	6 196	9 305	34 076
Caen	7 951	2 671	4 163	14 785
Clermont-Ferrand	6 608	2 208	3 564	12 380
Corse	1 415	527	630	2 572
Créteil	25 200	10 538	14 830	50 568
Dijon	8 666	2 954	4 303	15 923
Grenoble	19 572	6 834	8 823	35 229
Lille	22 261	8 896	14 653	45 810
Limoges	3 550	1 231	1 936	6 717
Lyon	18 439	7 168	8 778	34 385
Montpellier	14 680	5 715	7 854	28 249
Nancy-Metz	12 194	5 026	7 585	24 805
Nantes	20 753	7 166	10 307	38 226
Nice	12 277	4 192	5 361	21 830
Orléans-Tours	13 587	5 229	6 928	25 744
Paris	17 054	3 715	5 588	26 357
Poitiers	9 374	3 228	4 447	17 049
Reims	6 969	2 533	4 233	13 735
Rennes	18 702	7 151	9 162	35 015
Rouen	10 419	4 126	6 135	20 680
Strasbourg	10 218	3 786	5 783	19 787
Toulouse	15 870	5 755	8 104	29 729
Versailles	38 741	13 006	15 930	67 677
<b>Total métropole</b>	<b>366 717</b>	<b>132 677</b>	<b>187 303</b>	<b>686 697</b>
Guadeloupe	2 724	1 233	2 038	5 995
Guyane	1 173	726	3 485	5 384
La Réunion	5 163	2 949	3 656	11 768
Martinique	2 263	1 070	1 712	5 045
Mayotte	1 540	1 422	1 039	4 001
<b>Total Drom</b>	<b>12 863</b>	<b>7 400</b>	<b>11 930</b>	<b>32 193</b>
<b>Total métropole et Drom</b>	<b>379 580</b>	<b>140 077</b>	<b>199 233</b>	<b>718 890</b>
Rappel inscrit.e.s 2017	362 634	137 119	195 889	695 642
Évolution 2016-2017	+ 4,67 %	+ 2,16 %	+ 1,71 %	+ 3,34 %
Répartition	53 %	19 %	28 %	100 %



# EFFECTIFS DES CANDIDAT.E.S AUX ÉPREUVES ANTICIPÉES

	Baccalauréat général	Baccalauréat technologique	Total
Métropole	374 691	141 842	516 533
Drom	13 380	7 652	21 032
<b>Total métropole et Drom</b>	<b>388 071</b>	<b>149 494</b>	<b>537 565</b>
Rappel inscrit.e.s 2016	368 708	135 024	503 732
Evolution 2016-2017	+ 5,25 %	+ 10,72 %	+ 6,72 %
Répartition	72 %	28 %	100 %



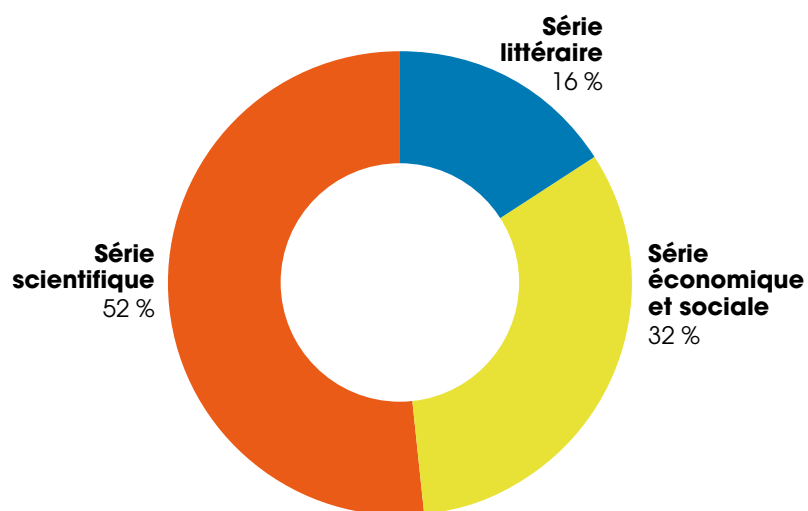
*N.B. : il n'y a pas d'épreuves anticipées pour le baccalauréat professionnel.*

# SÉRIES GÉNÉRALES

## → SÉRIES L, ES ET S

	Série littéraire	Série économique et sociale	Série scientifique	Total
Métropole	57 247	119 609	189 861	366 717
Drom	2 829	3 947	6 087	12 863
<b>Total métropole et Drom</b>	<b>60 076</b>	<b>123 556</b>	<b>195 948</b>	<b>379 580</b>
Rappel inscrit.e.s 2016	62 633	109 267	190 734	362 634
Évolution 2016-2017	- 4,1 %	+ 13,1 %	+ 2,7 %	+ 4,7 %
Répartition	16 %	32 %	52 %	100 %

### RÉPARTITION DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES PAR SÉRIE

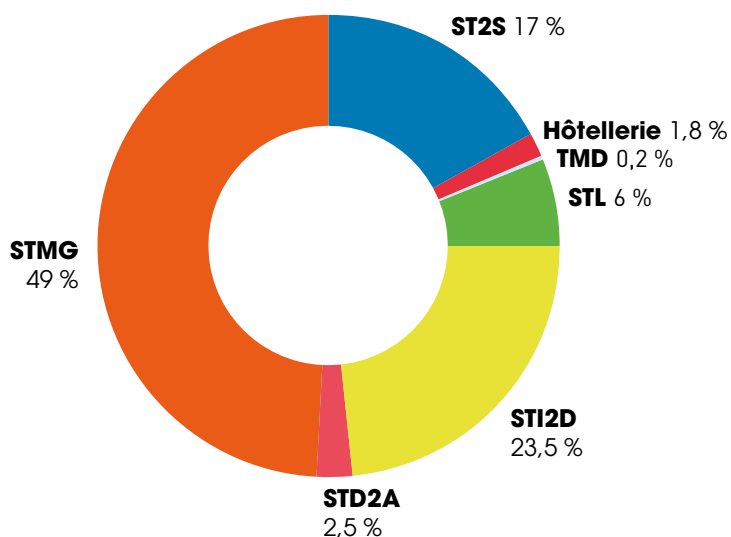


# SÉRIES TECHNOLOGIQUES

→ SÉRIES STL, STI2D, STD2A, STMG, ST2S, HÔTELLERIE, TMD

	STL	STI2D	STD2A	STMG	ST2S	Hôtellerie	TMD	Total
Métropole	7 941	30 051	2 948	64 225	21 995	2 537	304	130 001
Drom	318	1 301	103	4 499	1 067	107	5	7 400
<b>Total métropole et Drom</b>	<b>8 559</b>	<b>32 898</b>	<b>3 257</b>	<b>68 662</b>	<b>23 762</b>	<b>2 632</b>	<b>307</b>	<b>140 077</b>
Rappel inscrit.e.s 2016	8 233	31 346	3 022	68 550	23 047	2 615	306	13 7119
Évolution 2016-2017	+ 3,96 %	+ 4,95 %	+ 7,78 %	+ 0,16 %	+ 3,10 %	+ 0,65 %	+ 0,33 %	+ 2,16 %
Répartition	6 %	23,5 %	2,5 %	49 %	17 %	1,8 %	0,2 %	100 %

RÉPARTITION DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES PAR SÉRIE



# SÉRIES PROFESSIONNELLES

## → 88 SPÉCIALITÉS

### LES EFFECTIFS DES CANDIDATS INSCRITS AU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

Accompagnement, soins et services à la personne - option A : à domicile	3 397
Accompagnement, soins et services à la personne - option B : en structure	16 376
Accueil - relation clients et usagers	8 610
Aéronautique - option avionique	148
Aéronautique - option systèmes	562
Aéronautique - option structure	323
Aménagement et finition du bâtiment	1 122
Artisanat et métiers d'art - option art de la pierre	39
Artisanat et métiers d'art - option communication visuelle plurimédia	1 665
Artisanat et métiers d'art - option ébéniste	2
Artisanat et métiers d'art - option facteur d'orgues-tuyautier	2
Artisanat et métiers d'art - option marchandisage visuel	363
Artisanat et métiers d'art - option A : verrerie scientifique et technique	11
Artisanat et métiers d'art - option B : métiers de l'enseigne et de la signalétique	144
Artisanat et métiers d'art - option tapissier d'ameublement	224
Aviation générale	27
Bio-industries de transformation	567
Boucher charcutier traiteur	137
Boulangier-pâtissier	1 344
Commerce	26 102
Commercialisation et services en restauration	4 387
Conducteur transport routier marchandises	1 386
Construction des carrosseries	85
Cuisine	5 619
Électrotechnique énergie équipements communicants	16 316
Esthétique cosmétique parfumerie	3 416
Étude et définition de produits industriels	756
Étude et réalisation d'agencement	307
Façonnage de produits imprimés, routage	35
Fonderie	55
Gestion-administration	28 094
Gestion des pollutions et protection de l'environnement	68
Hygiène propreté stérilisation	927
Interventions sur le patrimoine bâti - option A : maçonnerie	147
Interventions sur le patrimoine bâti - option B : charpente	4
Interventions sur le patrimoine bâti - option C : couverture	17
Logistique	3 059
Maintenance des équipements industriels	7 343
Maintenance des matériels - option A : agricoles	895
Maintenance des matériels - option B : travaux publics et manutention	649
Maintenance des matériels - option C : parcs et jardins	366
Maintenance de véhicules automobiles - option voitures particulières	7 066
Maintenance de véhicules automobiles - option véhicules industriels	1 145
Maintenance de véhicules automobiles - option motocycles	837

Maintenance nautique	459
Menuiserie aluminium verre	412
Métiers de la mode - vêtements	3 098
Métiers de la sécurité	1 449
Métiers du cuir - option chaussures	20
Métiers du cuir - option maroquinerie	245
Métiers du pressing et de la blanchisserie	26
Microtechniques	719
Optique lunetterie	642
Ouvrages du bâtiment : métallerie	572
Perruquier posticheur	56
Photographie	473
Pilotage de ligne de production	763
Plastiques et composites	464
Poissonnier écailler traiteur	48
Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers cartons	791
Production mécanique option décolletage	45
Prothèse dentaire	522
Réalisation de produits imprimés et plurimédia - option A : productions graphiques	758
Réalisation de produits imprimés et plurimédia - option B : productions imprimées	381
Réparation de carrosserie	1 662
Services de proximité et vie locale	2 791
Systèmes électroniques numériques	8 427
Technicien constructeur bois	961
Technicien d'usinage	3 159
Technicien de fabrication bois et matériaux associés	386
Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques	1 708
Technicien de scierie	31
Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre	1 397
Technicien d'études du bâtiment - option A : étude et économie	1 618
Technicien d'études du bâtiment - option B : assistant en architecture	1 266
Technicien du froid et du conditionnement de l'air	1 345
Technicien en chaudronnerie industrielle	3 140
Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques	2 307
Technicien géomètre-topographe	489
Technicien menuisier-agenceur	2 461
Technicien modelleur	112
Technicien outilleur	328
Techniques d'interventions sur installations nucléaires	120
Traitement des matériaux	29
Transports	954
Transport fluvial	42
Travaux publics	1 151
Vente prospection - négociation - suivi de clientèle	7 262
<b>Total candidat.e.s 2017</b>	<b>199 233</b>
Part du secteur tertiaire	46,99 %
Part du secteur industriel	53,01 %
Rappel total candidat.e.s 2016	195 929

+ 1,71 % entre 2016 et 2017



## LE CALENDRIER DES ÉPREUVES

# CALENDRIER DES ÉPREUVES DE FIN D'ANNÉE ET DE REMPLACEMENT DES SÉRIES GÉNÉRALES ET TECHNOLOGIQUES

## → LE CALENDRIER POUR LES ÉPREUVES ÉCRITES, DU JEUDI AU JEUDI

Pour la seconde année, les épreuves du baccalauréat se déroulent sur deux semaines, du jeudi au jeudi :

- Les avantages pour les candidat.e.s sont de plusieurs ordres : la « reconquête du mois de juin », la création d'une respiration au milieu de la semaine des épreuves écrites, une plus grande égalité des candidat.e.s avec l'alignement des épreuves entre les différentes séries, une meilleure organisation des épreuves avec les matières obligatoires en première partie de session et les épreuves de spécialité en seconde partie de session ;
- Quel impact sur les correcteur.rice.s ? Le temps de correction est variable selon les disciplines. Néanmoins, le délai global de correction est identique à la session 2016.

## → ÉPREUVES DE FIN D'ANNÉE SCOLAIRE

### ÉPREUVES ÉCRITES

Métropole :

15, 16, 19, 20, 21 et 22 juin 2017.

Départements d'outre-mer :

- Guadeloupe-Guyane-Martinique : 14, 15, 16, 19, 20, 21, et 22 juin 2017 ;
- La Réunion-Mayotte : 15, 16, 17, 20, 21 et 22 juin 2017.

Collectivités d'outre-mer :

- Polynésie française
  - Baccalauréat général : 12, 13, 14, 15 et 16 juin 2017 ;
  - Baccalauréat technologique : 12, 13, 14, 15 et 16 juin 2017.
- Saint-Pierre-et-Miquelon
  - Baccalauréat général : du 19 mai au 6 juin 2017.
- Nouvelle-Calédonie : la session a lieu en novembre.

### ÉPREUVES ORALES ET PRATIQUES

Les dates sont fixées par les recteur.rice.s dans chaque académie.

### RÉSULTATS DU 1<sup>er</sup> GROUPE D'ÉPREUVES

Les résultats du 1<sup>er</sup> groupe d'épreuves sont connus à partir du mercredi 5 juillet 2017 (métropole) pour toutes les séries.

### ORAUX DE RATTRAPAGE

Organisées immédiatement après la communication des résultats du 1<sup>er</sup> groupe, les épreuves orales du 2<sup>e</sup> groupe se déroulent jusqu'au vendredi 7 juillet 2017.

## → ÉPREUVES DE REMPLACEMENT

---

Ces épreuves sont réservées aux candidat.e.s inscrit.e.s qui, pour des raisons dûment justifiées, n'ont pu se présenter aux épreuves de fin d'année scolaire.

Épreuves écrites terminales : 6, 7, 8, 11, 12 et 13 septembre 2017 (métropole).


Épreuves écrites de français et de français et littérature : 6 septembre 2017 (métropole).




# ÉPREUVES ANTICIPÉES EN PREMIÈRE

## → SÉRIES GÉNÉRALES ET TECHNOLOGIQUES / ÉPREUVES ÉCRITES

*N.B. : il n'y a pas d'épreuves anticipées pour le baccalauréat professionnel.*




MÉTROPOLE				
	SÉRIE LITTÉRAIRE	SÉRIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE	SÉRIE SCIENTIFIQUE	SÉRIES TECHNOLOGIQUES
<b>Jeudi 15 juin</b>	<b>Français et littérature</b> 14 h - 18 h	<b>Français</b> 14 h - 18 h	<b>Français</b> 14 h - 18 h	<b>Français</b> 14 h - 18 h
<b>Lundi 19 juin</b>	<b>Sciences</b> 8 h - 9 h 30	<b>Sciences</b> 8 h - 9 h 30		




GUADELOUPE, GUYANE ET MARTINIQUE				
	SÉRIE LITTÉRAIRE	SÉRIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE	SÉRIE SCIENTIFIQUE	SÉRIES TECHNOLOGIQUES
<b>Jeudi 15 juin</b>	<b>Français et littérature</b> 8 h - 12 h*	<b>Français</b> 8 h - 12 h*	<b>Français</b> 8 h - 12 h*	<b>Français</b> 8 h - 12 h*
<b>Lundi 19 juin</b>	<b>Sciences</b> 14 h - 15 h 30*	<b>Sciences</b> 14 h - 15 h 30*		

\* Les horaires des épreuves sont ceux des Antilles.



LA RÉUNION				
	SÉRIE LITTÉRAIRE	SÉRIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE	SÉRIE SCIENTIFIQUE	SÉRIES TECHNOLOGIQUES
<b>Jeudi 15 juin</b>	<b>Français et littérature</b> 16 h - 20 h*	<b>Français</b> 16 h - 20 h*	<b>Français</b> 16 h - 20 h*	<b>Français</b> 16 h - 20 h*
<b>Lundi 19 juin</b>	<b>Sciences</b> 10 h - 11 h 30*	<b>Sciences</b> 10 h - 11 h 30*		

\* Les horaires des épreuves sont ceux de La Réunion.



MAYOTTE				
	SÉRIE LITTÉRAIRE	SÉRIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE	SÉRIE SCIENTIFIQUE	SÉRIES TECHNOLOGIQUES
<b>Jeudi 15 juin</b>	<b>Français et littérature</b> 15 h - 19 h*	<b>Français</b> 15 h - 19 h	<b>Français</b> 15 h - 19 h	<b>Français</b> 15 h - 19 h
<b>Lundi 19 juin</b>	<b>Sciences</b> 9 h - 10 h 30	<b>Sciences</b> 9 h - 10 h 30		

\* Les horaires des épreuves sont ceux de Mayotte.

Les dates de l'épreuve orale de français (toutes séries) et de l'épreuve d'histoire-géographie pour les séries STI et STL sont fixées par les recteur.rice.s d'académie.

# ÉPREUVES ÉCRITES DU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

→ MÉTROPOLE

	SÉRIE LITTÉRAIRE	SÉRIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE	SÉRIE SCIENTIFIQUE
<b>Jeudi 15 juin</b>	<b>Philosophie</b> 8 h - 12 h	<b>Philosophie</b> 8 h - 12 h	<b>Philosophie</b> 8 h - 12 h
<b>Vendredi 16 juin</b>	<b>Histoire - géographie</b> 8 h - 12 h	<b>Histoire - géographie</b> 8 h - 12 h	<b>Histoire - géographie</b> 8 h - 11 h
<b>Lundi 19 juin</b>	<b>LV1</b> 14 h - 17 h	<b>LV1</b> 14 h - 17 h	<b>LV1</b> 14 h - 17 h
<b>Mardi 20 juin</b>	<b>Littérature</b> 8 h - 10 h	<b>Sciences économiques et sociales</b> 8 h - 12 h ou 13 h (spécialité économie approfondie ou sciences sociales et politiques)	<b>Physique et chimie</b> 8 h - 11 h 30
<b>Mercredi 21 juin</b>	<b>Mathématiques</b> 8 h - 11 h <b>LV2 étrangère</b> 14 h - 17 h <b>LV2 régionale</b> 14 h - 17 h	<b>Mathématiques</b> 8 h - 11 h <b>LV2 étrangère</b> 14 h - 16 h <b>LV2 régionale</b> 14 h - 16 h	<b>Mathématiques</b> 8 h - 12 h <b>LV2 étrangère</b> 14 h - 16 h <b>LV2 régionale</b> 14 h - 16 h
<b>Jeudi 22 juin</b>	<b>Arts (épreuve écrite)</b> 14 h - 17 h 30 <b>Langues et cultures de l'Antiquité : Grec</b> 14 h - 17 h <b>Langues et cultures de l'Antiquité : Latin</b> 14 h - 17 h		<b>Sciences de la vie et de la Terre</b> 14 h - 17 h 30 <b>Écologie, agronomie et territoires</b> 14 h - 17 h 30 <b>Sciences de l'ingénieur</b> 14 h - 18 h

Les dates des épreuves orales et pratiques sont fixées par les recteur.rice.s, dans chaque académie.

Pour consulter le calendrier des épreuves écrites du baccalauréat général et technologique en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à La Réunion et à Mayotte :

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/5/51/1/ensel332\\_annexe\\_706511.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/5/51/1/ensel332_annexe_706511.pdf)

# ÉPREUVES ÉCRITES DU BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

→ MÉTROPOLE

	ST2S	STMG	HÔTELLERIE
<b>Jeudi 15 juin</b>	<b>Philosophie</b> 8 h - 12 h	<b>Philosophie</b> 8 h - 12 h	<b>Philosophie</b> 8 h - 12 h
<b>Vendredi 16 juin</b>	<b>Histoire - géographie</b> 8 h - 10 h 30 <b>Mathématiques</b> 14 h - 16 h	<b>Histoire - géographie</b> 8 h - 10 h 30 <b>Mathématiques</b> 14 h - 17 h	<b>Environnement du tourisme</b> 14 h - 17 h
<b>Lundi 19 juin</b>	<b>LV1</b> 14 h - 16 h	<b>LV1</b> 14 h - 16 h	
<b>Mardi 20 juin</b>	<b>Sciences physiques et chimiques</b> 8 h - 10 h <b>Sciences et techniques sanitaires et sociales</b> 14 h - 17 h	<b>Épreuve de spécialité</b> 14 h - 18 h	<b>Gestion hôtelière et mathématiques</b> 13 h - 17 h 30
<b>Mercredi 21 juin</b>	<b>LV2 étrangère</b> 14 h - 16 h <b>LV2 régionale</b> 14 h - 16 h	<b>Management des organisations</b> 8 h - 11 h <b>LV2 étrangère</b> 14 h - 16 h <b>LV2 régionale</b> 14 h - 16 h	<b>Sciences appliquées et technologies</b> 14 h - 17 h
<b>Jeudi 22 juin</b>	<b>Biologie et physiopathologie humaines</b> 14 h - 17 h	<b>Économie - droit</b> 8 h - 11 h	

Les dates des épreuves orales et pratiques sont fixées par les recteur.rice.s, dans chaque académie.

Pour consulter le calendrier des épreuves écrites du baccalauréat général et technologique en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à La Réunion et à Mayotte :

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/5/51/1/ensel332\\_annexe\\_706511.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/5/51/1/ensel332_annexe_706511.pdf)

	STL		STI2D	STD2A
	Biotechnologies	Sciences physiques et chimiques en laboratoire		
<b>Jeudi 15 juin</b>	<b>Philosophie</b> 8 h - 12 h	<b>Philosophie</b> 8 h - 12 h	<b>Philosophie</b> 8 h - 12 h	<b>Philosophie</b> 8 h - 12 h
<b>Vendredi 16 juin</b>	<b>Mathématiques</b> 14 h - 18 h	<b>Mathématiques</b> 14 h - 18 h	<b>Mathématiques</b> 14 h - 18 h	<b>Mathématiques</b> 14 h - 17 h
<b>Lundi 19 juin</b>	<b>LV1</b> 14 h - 16 h	<b>LV1</b> 14 h - 16 h	<b>LV1</b> 14 h - 16 h	<b>LV1</b> 14 h - 16 h
<b>Mardi 20 juin</b>	<b>Chimie - biochimie - sciences du vivant et enseignement spécifique à la spécialité</b> 14 h - 18 h	<b>Chimie - biochimie - sciences du vivant et enseignement spécifique à la spécialité</b> 14 h - 18 h	<b>Enseignements technologiques transversaux</b> 14 h - 18 h	<b>Analyse méthodique en design et arts appliqués</b> 14 h - 18 h
<b>Mercredi 21 juin</b>	<b>LV2 étrangère</b> 14 h - 16 h <b>LV2 régionale</b> 14 h - 16 h	<b>LV2 étrangère</b> 14 h - 16 h <b>LV2 régionale</b> 14 h - 16 h	<b>LV2 étrangère</b> 14 h - 16 h <b>LV2 régionale</b> 14 h - 16 h	<b>LV2 étrangère</b> 14 h - 16 h <b>LV2 régionale</b> 14 h - 16 h
<b>Jeudi 22 juin</b>	<b>Physique - chimie</b> 8 h - 11 h	<b>Physique - chimie</b> 8 h - 11 h	<b>Physique - chimie</b> 8 h - 11 h	<b>Physique - chimie</b> 8 h - 10 h

Les dates des épreuves orales et pratiques sont fixées par les recteur.rice.s, dans chaque académie.

# ÉPREUVES ÉCRITES DU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

## → SESSION DE JUIN

Les épreuves générales écrites sont communes à tou.te.s les candidat.e.s.

	MÉTROPOLE MAYOTTE	LA RÉUNION	GUADELOUPE MARTINIQUE	GUYANE	SAINT-PIERRE- ET MIQUELON	POLYNÉSIE FRANÇAISE
<b>Français</b>	<b>Jeudi 15 juin</b> 9 h 30 - 12 h	<b>Jeudi 15 juin</b> 10 h 30 - 13 h	<b>Mercredi 14 juin</b> 14 h - 16 h 30	<b>Mercredi 14 juin</b> 15 h - 17 h 30	<b>Mercredi 14 juin</b> 16 h - 18 h 30	<b>Mercredi 14 juin</b> 8 h - 10 h 30
<b>Histoire- géographie et éducation civique</b>	<b>Jeudi 15 juin</b> 14 h - 16 h	<b>Jeudi 15 juin</b> 15 h - 17 h	<b>Jeudi 15 juin</b> 14 h 30 - 16 h 30	<b>Jeudi 15 juin</b> 15 h 30 - 17 h 30	<b>Jeudi 15 juin</b> 16 h 30 - 18 h 30	<b>Jeudi 15 juin</b> 9 h 30 - 11 h 30
<b>Prévention, santé et environ- nement</b>	<b>Vendredi 16 juin</b> 9 h 30 - 11 h 30	<b>Vendredi 16 juin</b> 10 h 30 - 12 h 30	<b>Vendredi 16 juin</b> 12 h 30 - 14 h 30	<b>Vendredi 16 juin</b> 13 h 30 - 15 h 30	<b>Vendredi 16 juin</b> 14 h 30 - 16 h 30	<b>Vendredi 16 juin</b> 7 h 30 - 9 h 30
<b>Économie- droit Économie- gestion</b>	<b>Vendredi 16 juin</b> 14 h - 16 h 30 14 h - 16 h	<b>Vendredi 16 juin</b> 15 h - 17 h 30 15 h - 17 h	<b>Vendredi 16 juin</b> 15 h - 17 h 30 15 h - 17 h	<b>Vendredi 16 juin</b> 16 h - 18 h 30 16 h - 18 h	<b>Vendredi 16 juin</b> 17 h - 19 h 30 17 h - 19 h	<b>Vendredi 16 juin</b> 10 h - 12 h 30 10 h - 12 h
<b>Arts appliqués et cultures artistiques</b>	<b>Lundi 19 juin</b> 10 h - 11 h 30	<b>Lundi 19 juin</b> 11 h - 12 h 30	<b>Jeudi 15 juin</b> 12 h 30 - 14 h	<b>Jeudi 15 juin</b> 13 h 30 - 15 h	<b>Jeudi 15 juin</b> 14 h 30 - 16 h	<b>Jeudi 15 juin</b> 7 h 30 - 9 h
<b>Mathématiques Sciences physiques et chimiques</b>	<b>Épreuves pratiques et écrites sur support informatique : du lundi 29 mai au vendredi 9 juin 2017, à partir de 8 h</b>					

Les dates des épreuves orales et pratiques sont fixées par les recteur.rice.s, dans chaque académie.



**LES CONSEILS  
AUX CANDIDAT.E.S**

# BIEN SE PRÉPARER AU BACCALAURÉAT

## → LE SITE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Pour accompagner les candidat.e.s durant leurs révisions, le ministère de l'Éducation nationale, a lancé le site [quandjepasselebac.education.fr](http://quandjepasselebac.education.fr).



Cette plateforme fournit des conseils pour réviser le baccalauréat ainsi que des informations essentielles aux lycéens pour préparer l'après-bac et l'entrée à l'université, dans des formats adaptés aux codes des lycéen.ne.s.

Le ministère a également fait appel à trois Youtubeur.euse.s pour donner des conseils, encourager et motiver les lycéen.ne.s.



En parallèle, et toujours pour mobiliser et encourager un maximum de futur.e.s bachelier.ère.s, des conseils pratiques et des encouragements sont prodigués quotidiennement sur le compte Snapchat officiel du ministère.

EducationFrance



# LES RÉSULTATS DU BACCALAURÉAT



# CONSULTER LES RÉSULTATS

Dès le mercredi 5 juillet 2017, les résultats du baccalauréat seront disponibles sur la page d'accueil du site du ministère de l'Éducation nationale. Une carte de France cliquable donnera accès à tous les résultats, dans l'ensemble des académies.

Les résultats du baccalauréat : [\*\*education.gouv.fr/resultats-du-baccalaureat\*\*](http://education.gouv.fr/resultats-du-baccalaureat)



# Note d'information

n° 17.05

DEPP

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION : FABIENNE ROSENWALD

MARS 2017

DIRECTION DE L'ÉVALUATION,  
DE LA PROSPECTIVE  
ET DE LA PERFORMANCE

ÉDITION : MARC SAILLARD

e-ISSN 2431-7632

DEPP-DVE  
61-65, RUE DUTOT  
75732 PARIS CEDEX 15

## Résultats définitifs de la session 2016 du baccalauréat : stabilité de la réussite dans les voies générale et technologique, progression dans la voie professionnelle

► Avec 715 200 candidats et 633 500 bacheliers, le taux de réussite atteint 88,6 % à la session 2016 : 91,5 % en général, 90,7 % en technologique et 82,5 % en professionnel. Il progresse uniquement dans la voie professionnelle (+ 2 points). La proportion de bacheliers dans une génération fluctue autour de 78 % depuis trois sessions. Elle augmente cette année de 0,9 point grâce à la progression du nombre de candidats dans la voie générale et dans une moindre mesure à l'amélioration de la réussite dans la voie professionnelle. Elle atteint 78,8 % en 2016. À la session 2016, l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième sous statut scolaire est la plus forte dans les académies d'Île-de-France, de Corse, de Lyon, de Martinique, de Nancy-Metz, de Rennes et de Toulouse. Dans toutes les académies, les voies générale et technologique sont prépondérantes dans l'accès au baccalauréat des jeunes de sixième. Comparé aux autres voies, l'accès à l'oral de rattrapage est moins fréquent pour les candidats de la voie professionnelle, et la réussite y est beaucoup moins importante.

### Fanny Thomas, DEPP-B1

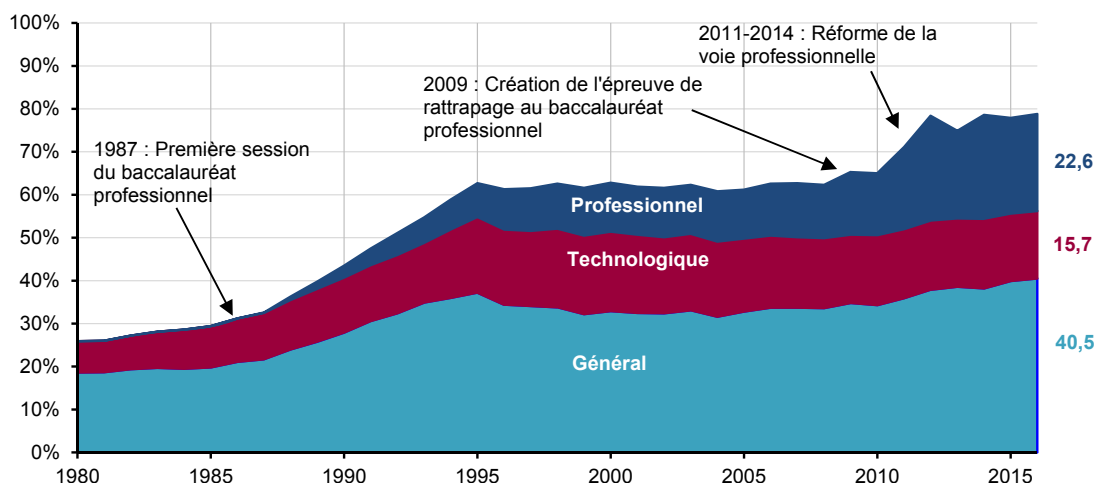
► À la session 2016 du baccalauréat, 715 200 candidats se sont présentés, soit 11 300 de plus qu'à la session précédente. La hausse est surtout marquée dans la voie générale (+ 11 100), mais il est à noter que, pour la première fois depuis 2005, l'effectif de la voie technologique est en légère progression (+ 1 500). À l'inverse, il diminue faiblement dans la voie professionnelle (- 1 300).

Dans le même temps, la proportion de bacheliers dans une génération gagne 0,9 point dont 0,6 dans la voie générale. À la session 2016 du

baccalauréat, 78,8 % d'une génération est titulaire du diplôme. La proportion de bacheliers dans une génération fluctue autour de 78 % depuis trois sessions (**figure 1**).

Toutes voies confondues, avec 633 500 bacheliers, le taux de réussite augmente de 0,7 point et atteint 88,6 % à la session 2016 (**figure 2**). Cette progression est uniquement due à la voie professionnelle dont le taux gagne 2 points. Depuis la session 2012, le taux de réussite au baccalauréat a progressé au total de 4,1 points (+ 1,9 point dans le

1 - Évolution de la proportion de bacheliers dans une génération depuis 1980

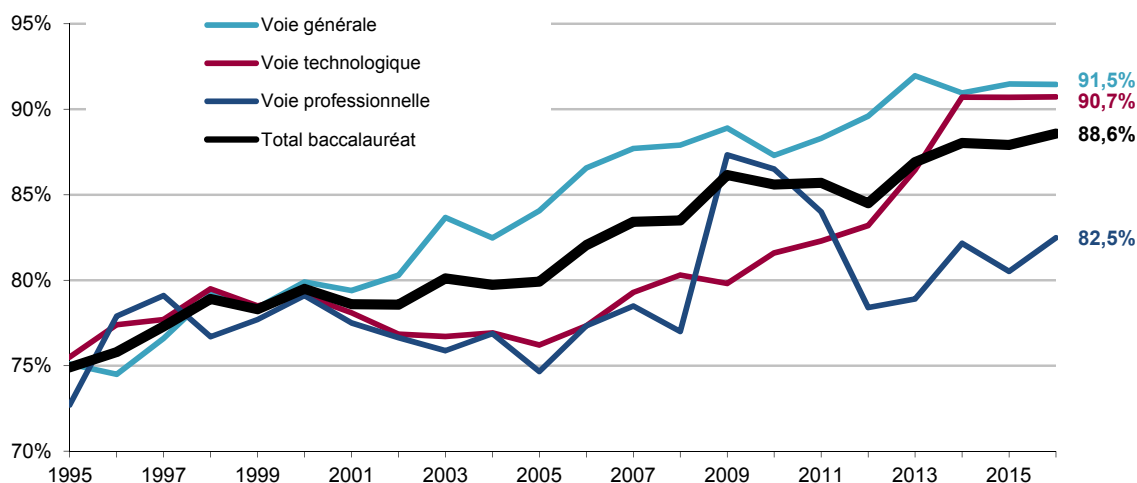


Champ : France métropolitaine avant 2001, France métropolitaine + DOM hors Mayotte ensuite.

Sources : MENESR-DEPP, Système d'information Ocean-Safran ; Insee - recensement de la population. Note d'Information, n° 17.05.

© DEPP

## 2 - Évolution du taux de réussite au baccalauréat selon la voie depuis 1995



Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte jusqu'en 2010, y compris Mayotte ensuite.  
Source : MENESR-DEPP, Système d'information Ocean-Safran. Note d'Information, n° 17.05.

© DEPP

général, + 7,5 dans le technologique et + 4,1 dans le professionnel) (figure 2).

La quasi-totalité des candidats se présente au baccalauréat sous statut scolaire (94,6 %). Une part notable de candidats de la voie professionnelle le prépare cependant en formation continue ou en apprentissage (12,1 %). Les candidats de l'enseignement à distance et les candidats individuels réussissent moins bien l'examen (51,4 % toutes voies confondues) quelle que soit la voie et loin derrière tous les autres candidats.

### En 2016, le nombre de candidats de la voie générale poursuit sa progression entamée en 2012

Avec 11 100 candidats supplémentaires à la session 2016, la voie générale poursuit sa progression entamée en 2012. Entre 2011 et 2016, le nombre total de candidats a augmenté de 36 100 dont 26 400 en série S. Cette dernière représentait 50,6 % de la voie générale en 2011 contre 52,8 % aujourd'hui. L'augmentation de son poids s'est faite au détriment des deux autres séries générales ES et L : dans le même temps, elles n'ont gagné que 7 000 candidats en ES et 2 700 en L (figure 3).

La session 2016 est marquée par la grande stabilité du taux de réussite dans la voie générale. Seule la série L gagne 0,7 point par rapport à 2015. Mais l'augmentation du nombre de candidats conduit à la progression du nombre de bacheliers généraux : + 10 000 depuis 2015 dont 6 400 en série S. Corrélativement, la proportion de bacheliers généraux dans une génération passe de 39,9 % en 2015 à 40,5 % en 2016 (+ 0,6 point).

La stabilité du taux de réussite va toutefois de pair avec une hausse de la proportion de bons ou très bons résultats. La répartition des admis par mention évolue en effet fortement au profit des mentions « Bien » et « Très bien » : elles ont été attribuées à 33,2 % des admis à la session 2016, contre 30,3 % l'année précédente. Cette importante augmentation renforce la particularité de la voie générale : les bacheliers généraux obtiennent plus que tous les autres leur diplôme avec mention « Bien » ou « Très bien ».

### L'accès au baccalauréat technologique est stable en 2016

Le nombre de candidats au baccalauréat technologique augmente légèrement à la session 2016 : + 1 500, principalement dans la série STI2D. Cette évolution contraste avec la période 2004-2015 pendant laquelle la voie technologique a perdu 50 000 candidats, surtout dans les séries qui correspondent aujourd'hui à STMG et STI2D. La série STMG reste la plus nombreuse, mais elle rassemble maintenant moins de la moitié des candidats de la voie technologique (47,9 % en 2016

contre 53,0 % en 2004). Cette série et les séries STI2D et ST2S représentent à elles trois plus de 86 % des candidats de la voie technologique en 2016.

Le taux de réussite de la voie technologique est stable depuis 2014. Il avait nettement progressé entre 2005 et 2014. Entre 2015 et 2016, la réussite augmente de façon notable dans les séries STAV (+ 1,2 point) et ST2S (+ 0,6 point) et diminue en STL (- 1,4 point). La stabilité globale du taux de réussite au baccalauréat technologique combinée à la faible augmentation du nombre de candidats conduit à une proportion de bacheliers technologiques dans une génération en 2016 semblable à celle de 2015 : 15,7 %.

### La réussite au baccalauréat augmente de 2 points dans la voie professionnelle en 2016

Après une période marquée par de fortes variations entre 2011 et 2015, l'effectif de candidats au baccalauréat professionnel diminue faiblement à la session 2016. La baisse porte uniquement sur les candidats en apprentissage et en formation continue. Leur poids au sein de la voie professionnelle passe de 13,0 % en 2015 à 12,1 % en 2016.

Le secteur des services est plus touché par la baisse d'effectif que celui de la production. Avec 54 % des candidats de la voie professionnelle, il reste cependant majoritaire. Parmi les 105 spécialités proposées au baccalauréat professionnel 2016, 27 le sont dans le secteur des services et 78 dans celui de la production. La moitié des candidats se concentrent dans sept spécialités : *Électrotechnique, énergie, équipements communicants* et *Systèmes électroniques numériques* dans le secteur de la production, et *Gestion-administration, Commerce, Accompagnement, soins et services à la personne-en structure, Services aux personnes et aux territoires* et *Accueil-relation clients et usagers* dans les services.

À la session 2016, la voie professionnelle se distingue par une hausse de la réussite. Le taux passe de 80,5 % en 2015 à 82,5 % en 2016. Dans le même temps, la part de diplômés professionnels avec mention augmente de 2,6 points. La hausse concerne surtout le secteur des services. Elle porte presque entièrement sur les mentions « Bien » et « Assez bien », la mention « Très bien » étant très rarement accordée dans la voie professionnelle.

La hausse de la réussite au baccalauréat professionnel compense partiellement la légère diminution du nombre de candidats : la proportion de bacheliers dans une génération (22,6 %) n'augmente que de 0,3 point entre 2015 et 2016, après la forte progression due à la mise en place du baccalauréat professionnel en trois ans à partir de 2011.

# Baccalauréat 2017 | LES RÉSULTATS DU BACCALAURÉAT

3 - Résultats du baccalauréat 2016 selon la voie, la série, le secteur et le sexe											
		Présents		Admis	Répartition des admis par mention (%)				Taux de réussite (%)		
		Total	Filles (%)		Très bien	Bien	Assez bien	Sans mention	Total	Filles	Garçons
<b>Baccalauréat général</b>	ES	112 852	60,0	102 887	10,4	17,7	28,8	43,1	91,2	92,8	88,7
	L	55 861	79,2	50 974	9,6	16,9	28,5	45,1	91,3	92,3	87,3
	S	188 936	46,8	173 217	17,3	20,9	26,1	35,7	91,7	93,2	90,3
	<b>Toutes séries</b>	<b>357 649</b>	<b>56,1</b>	<b>327 078</b>	<b>13,9</b>	<b>19,3</b>	<b>27,3</b>	<b>39,5</b>	<b>91,5</b>	<b>92,9</b>	<b>89,6</b>
<b>Baccalauréat technologique</b>	STI2D	30 945	6,6	28 452	3,5	14,1	32,6	49,8	91,9	92,5	91,9
	STL	8 143	57,3	7 530	5,2	15,7	31,9	47,2	92,5	93,1	91,7
	STAV	5 233	46,2	4 613	0,5	5,2	25,4	68,9	88,2	87,2	89,0
	STMG	66 854	52,4	59 673	1,4	9,9	32,7	56,0	89,3	91,4	87,0
	ST2S	22 520	89,2	20 807	2,1	11,9	33,1	52,9	92,4	93,0	87,8
	STD2A	2 981	74,6	2 892	9,5	23,3	35,2	32,1	97,0	97,5	95,6
	TMD	309	60,2	300	11,7	29,0	31,3	28,0	97,1	98,9	94,3
	Hôtellerie	2 535	49,7	2 311	3,0	12,3	31,1	53,5	91,2	91,7	90,6
<b>Toutes séries</b>	<b>139 520</b>	<b>48,7</b>	<b>126 578</b>	<b>2,4</b>	<b>11,7</b>	<b>32,5</b>	<b>53,4</b>	<b>90,7</b>	<b>92,1</b>	<b>89,5</b>	
<b>Baccalauréat professionnel</b>	Production	100 589	14,4	80 766	2,1	11,5	32,0	54,4	80,3	84,1	79,7
	Services	117 452	68,6	99 075	1,5	13,0	36,4	49,0	84,4	85,8	81,2
<b>Tous secteurs</b>	<b>218 041</b>	<b>43,6</b>	<b>179 841</b>	<b>1,8</b>	<b>12,4</b>	<b>34,5</b>	<b>51,4</b>	<b>82,5</b>	<b>85,6</b>	<b>80,1</b>	
<b>Total baccalauréat</b>		<b>715 210</b>	<b>50,8</b>	<b>633 497</b>	<b>8,2</b>	<b>15,8</b>	<b>30,4</b>	<b>45,6</b>	<b>88,6</b>	<b>90,8</b>	<b>86,3</b>

Champ : France métropolitaine + DOM.  
Source : MENESR-DEPP, Système d'information Ocean-Safran. Note d'Information, n° 17.05. © DEPP

## Dans toutes les académies, les voies générale et technologique sont prépondérantes dans l'accès au baccalauréat des jeunes de sixième

L'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième s'étend de 54,8 % en Guyane à 80,8 % à Paris à la session 2015. Les jeunes de sixième ont une probabilité d'accéder au baccalauréat qui repose surtout sur le statut scolaire, et principalement sur les voies générale et technologique, très peu via l'apprentissage. Les académies de Besançon, Caen, Nantes, Orléans-Tours et Strasbourg se distinguent des autres par un apprentissage un peu plus important.

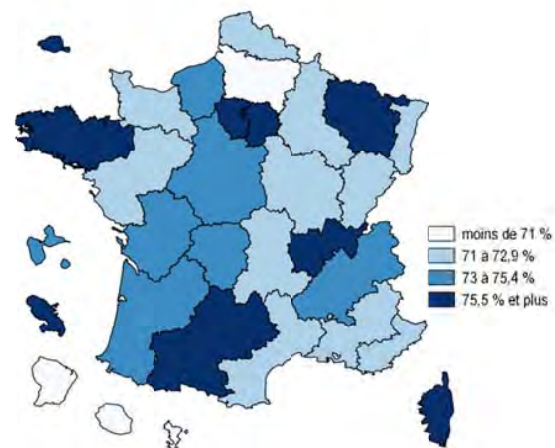
Les académies d'Île-de-France, de Corse, de Lyon et de Toulouse font partie de celles où l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième sous statut scolaire est globalement la plus forte à la session 2016. Les voies générale et technologique y sont aussi largement prépondérantes et la voie professionnelle pèse peu. À l'inverse, les élèves de sixième de Martinique ont une forte probabilité d'obtenir le baccalauréat surtout grâce à la voie professionnelle. Dans l'académie de Rennes, l'espérance d'obtenir le baccalauréat fait partie des plus importantes à la fois dans les voies générale et technologique et dans la voie professionnelle. La forte espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième de l'académie de Nancy-Metz repose sur un équilibre entre la voie professionnelle et les voies générale et technologique (figure 4).

L'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième sous statut scolaire augmente entre 2015 et 2016 dans toutes les académies sauf à Besançon, à Limoges et en Guyane (respectivement - 0,3, - 1,7 et - 1,2 point). Cette évolution globalement positive est due aux voies générale et technologique dans lesquelles presque toutes les académies progressent, notamment grâce à l'accroissement de l'accès en seconde générale et technologique à la rentrée 2016. L'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième est calculée sur une cohorte fictive (cf. « DÉFINITIONS » en fin d'article pour plus de précisions).

## L'accès à l'oral de rattrapage est moins fréquent pour les candidats de la voie professionnelle, et la réussite y est moins importante

Les jurys du premier groupe interviennent sur les moyennes de certains candidats en fonction de leur livret scolaire dans les trois voies. Les notes avant majoration ne sont pas connues au niveau national et il n'est pas possible de quantifier précisément dans quelle mesure ils leur permettent d'obtenir le baccalauréat avec ou sans mention, mais l'observation de la distribution des moyennes à l'issue du premier groupe d'épreuves en donne une approximation. Les moyennes sont très souvent égales à 8, 10, 12, 14 et 16. La note de 16 est principalement attribuée aux candidats de la voie générale. Ces moyennes correspondent aux seuils permettant

## 4 - Espérance d'obtenir le baccalauréat sous statut scolaire pour un élève de sixième par académie - Session 2016



Source : MENESR DEPP, Système d'information Ocean-Safran-Scolarité. Note d'Information, n° 17.05. © DEPP

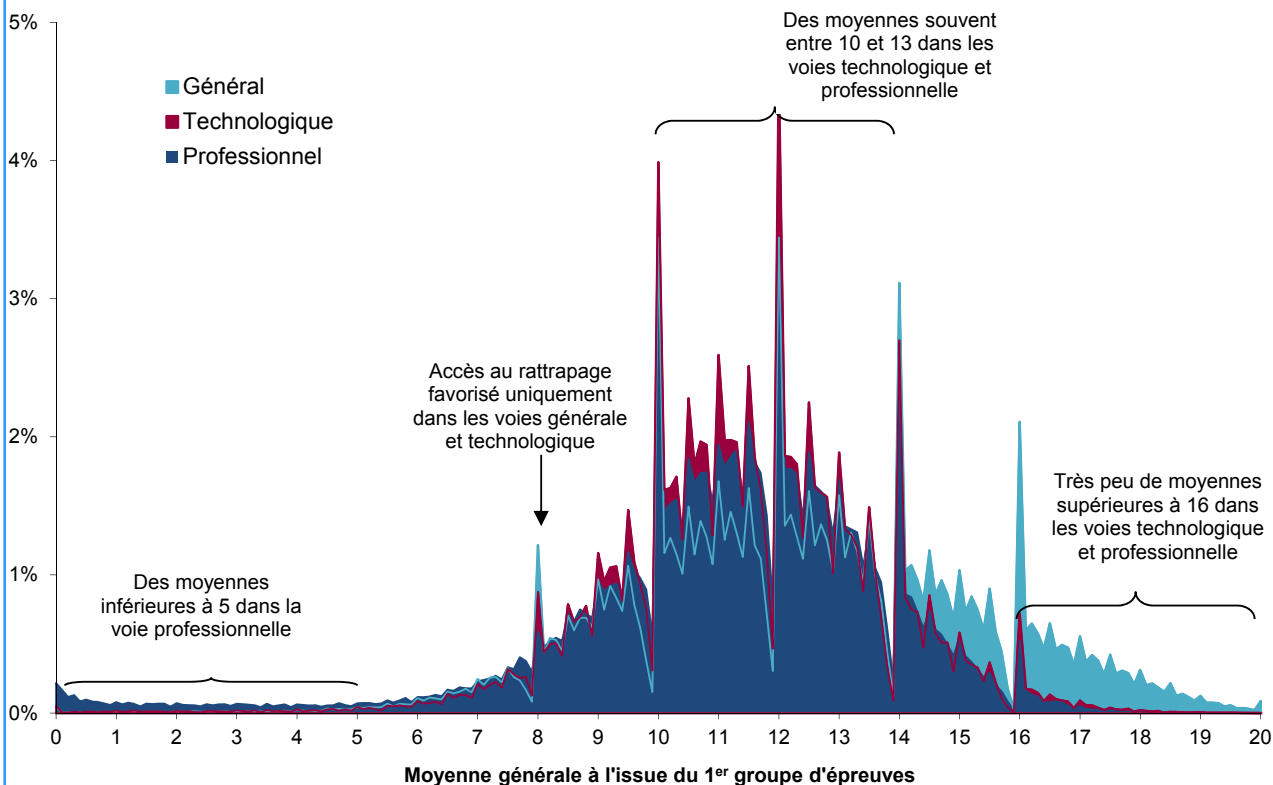
d'accéder aux épreuves du second groupe, à l'obtention du baccalauréat et aux mentions (figure 5).

Les moyennes de certains candidats des voies générale et technologique sont probablement augmentées jusqu'au seuil de 8 pour leur donner accès à l'oral de rattrapage. Il semble que dans la voie professionnelle, les candidats en bénéficient nettement moins, qu'ils aient obtenu ou non la moyenne à l'épreuve professionnelle (deuxième condition d'accès au rattrapage). Parmi les candidats de cette voie n'ayant pas été admis dès le premier groupe, moins de la moitié sont autorisés à se présenter à l'oral de rattrapage contre près des trois quarts dans les voies générale et technologique (figure 6).

Le taux de réussite au second groupe est inférieur à celui du premier groupe quelle que soit la voie. Cependant, l'écart est nettement plus important dans la voie professionnelle où l'épreuve orale est imposée.

Elle est composée d'une partie portant sur les connaissances et compétences scientifiques et techniques, et l'autre sur les connaissances et capacités en français et histoire-géographie. Dans les voies générale et technologique, les candidats admis à se présenter à l'oral de rattrapage choisissent deux épreuves parmi les disciplines ayant fait l'objet d'épreuves écrites. ■

## 5 - Distribution de la moyenne à l'issue du premier groupe d'épreuves du baccalauréat 2016 selon la voie



Champ : France métropolitaine + DOM, candidats présents hors spécialités agricoles et TMD.  
Source : MENESR-DEPP, Système d'information Ocean. Note d'Information, n° 17.05.

© DEPP

## 6 - Premier et second groupes d'épreuves au baccalauréat – Session 2016

Voie	Taux de réussite au premier groupe	Taux d'admis à se présenter au second groupe	Taux de réussite au second groupe
Générale	81,6	74,3	72,1
Technologique	79,9	78,4	69,4
Professionnelle	75,8	43,9	60,7
<b>Total</b>	<b>79,6</b>	<b>65,0</b>	<b>68,9</b>

Champ : France métropolitaine + DOM, candidats présents hors spécialités agricoles et TMD.  
Source : MENESR-DEPP, Système d'information Ocean.  
Note d'Information, n° 17.05.

© DEPP

## en savoir plus

- F. THOMAS, « Résultats définitifs de la session 2015 du baccalauréat : 77 % d'une génération obtient le baccalauréat », *Note d'Information*, n° 07, MENESR-DEPP, mars 2016.

- J. ROBIN, F. THOMAS, « La note obtenue à l'épreuve pratique professionnelle est décisive dans le succès au baccalauréat professionnel », *Note d'Information*, n° 22, MENESR-DEPP, juin 2015.

- *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, RERS édition 2016, MENESR-DEPP, p. 224-231, 378-379.

- Pour accéder à des informations complémentaires, voir la rubrique « Télécharger les données : tableaux et graphiques au format Excel ».

Accédez à la *Note d'Information* en ligne sur : [www.education.gouv.fr/statistiques](http://www.education.gouv.fr/statistiques)

## SOURCES ET DÉFINITIONS

### Proportion de bacheliers dans une génération

Il s'agit de la proportion de bacheliers dans une génération fictive de personnes qui auraient à chaque âge les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge, et en faisant la somme de ces taux par âge.

### Source des données démographiques

La population par âge est issue des estimations publiées chaque année par l'Insee. La base en vigueur en mars 2017 a été utilisée ici. Elle permet de calculer des proportions provisoires de bacheliers dans une génération pour les sessions 2015 et 2016, et définitive pour les sessions 2013 et 2014.

### Espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième

Elle donne une mesure de la probabilité qu'aurait un jeune de sixième, une année donnée, de réussir l'examen du baccalauréat s'il rencontrait tout au long de son parcours les conditions scolaires que connaissent les autres jeunes cette année-là. Pour chaque niveau, on calcule le taux intermédiaire d'accès au niveau supérieur. Les taux intermédiaires sont multipliés entre eux pour donner les trois composantes de l'indicateur –général et technologique scolaire, professionnel scolaire et professionnel par apprentissage – dont la somme est l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième. Les résultats relatifs à la session 2015 sont disponibles pour la voie scolaire et l'apprentissage, ceux de la session 2016 seulement pour la voie scolaire.

### Séries technologiques

STMG : sciences et technologies du management et de la gestion.  
STI2D : sciences et technologies de l'industrie et du développement durable.  
STD2A : sciences et technologies du design et des arts appliqués.  
STL : sciences et technologies de laboratoire.  
ST2S : sciences et technologies de la santé et du social.  
TMD : techniques de la musique et de la danse.  
Hôtellerie.  
STAV : sciences et technologies de l'agronomie et du vivant.

### Nomenclature des spécialités de formation

Les spécialités de formation représentent le niveau le plus fin de la nomenclature interministérielle des spécialités de formation (décret n° 94-522 du 21 juin 1994). Elles sont constituées en 93 groupes de spécialités. Les groupes de spécialités sont eux-mêmes regroupés en 17 domaines de spécialités. Et les domaines de spécialités sont rassemblés en quatre secteurs : disciplinaire, technico-professionnel de la production, technico-professionnel des services, développement personnel. Les spécialités de formation de la voie professionnelle appartiennent aux secteurs technico-professionnels de la production et des services. Les séries technologiques appartiennent à ces deux secteurs ainsi qu'au disciplinaire. Et les séries générales sont toutes dans le secteur disciplinaire. ■

**Contact presse**

01 55 55 30 10

[spresse@education.gouv.fr](mailto:spresse@education.gouv.fr)

Retrouvez ce dossier  
dans l'espace presse

[education.gouv.fr/presse](http://education.gouv.fr/presse)

→ **#Bac2017**



**QUAND  
JE PASSE  
LE BAC**  
**.EDUCATION.FR**



**EducationFrance**